

# PACK Dirigeants d'Entreprise - Courtage

## Fiche Produit



En tant que professionnel du courtage, vous êtes animés par des valeurs d'engagement, d'initiative, d'implication et évoluez dans un monde où la prise de risque fait partie du quotidien. Vous savez que diriger une entreprise, c'est faire des choix, prendre des décisions... Mais savez-vous que cela signifie aussi exposer son patrimoine personnel ? Avec des conséquences pour vous et votre famille ?

**Le PACK Dirigeants d'Entreprise – Courtage est la solution pour couvrir au mieux les risques auxquels vous êtes exposés.**

### Que peut-on vous reprocher ?

- Tout manquement aux obligations légales, réglementaires ou statutaires

Exemple : accident du travail, concurrence déloyale, violation des règles en matière d'hygiène et de sécurité, non-respect de l'obligation d'obtenir une autorisation de l'AG prévue par les statuts, non-respect de la réglementation environnementale...

- Toute faute de gestion commise par imprudence ou négligence, par omission, par erreur

Exemple : acquisition non maîtrisée, stratégie de développement hasardeuse, investissement trop élevé, poursuite d'une activité déficitaire, déclaration tardive de la cessation de paiement...

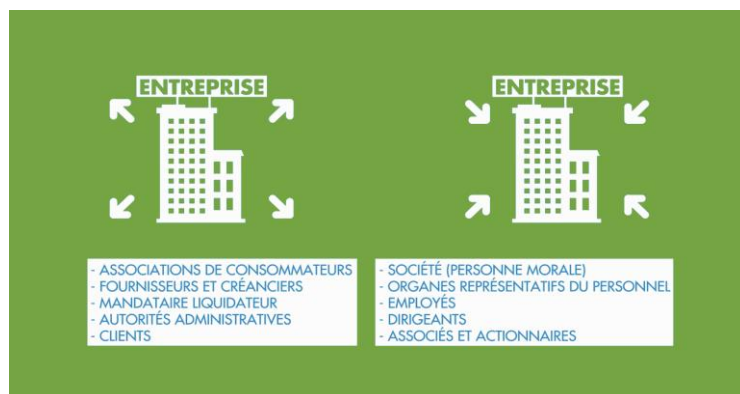
### Vous êtes tous concernés !

Le PACK Dirigeants d'entreprise Courtage s'adresse aux sociétés de courtage en assurance ou en réassurance réalisant un chiffre d'affaires consolidé inférieur à 25 millions €.

Sont assurés tous les dirigeants de l'entreprise et de ses filiales :

- Dirigeants de droit
- Dirigeants de fait
- Passés, présents ou futurs

### Qui peut vous demander des comptes ?



# PACK Dirigeants d'Entreprise - Courtage

## Fiche Produit



### Que couvre le PACK Dirigeants d'Entreprise - Courtage ?

	Frais de défense exposés devant :	Indemnités prononcées par :	Sanctions civiles assurables infligées par :
<b>Juridiction / Autorité administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Juridiction civile ✓</li><li>• Juridiction pénale ✓</li><li>• Juridiction administrative ✓</li><li>• Autorité administrative ✓</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Juridiction civile ✓</li><li>• Juridiction pénale (volet civil) ✓</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Juridiction civile ✓</li><li>• Autorité administrative ✓</li></ul>

### R.E.A.C.T. (Response, Expertise & Assistance at Critical Times) : Extension de garantie aux « frais de résilience organisationnelle »

Le PACK Dirigeants d'entreprise vous permet de souscrire une extension de garantie qui vous propose un accompagnement 24h/24 et 7j/7 dispensé par des consultants expérimentés en cas de survenance d'un événement assuré tel que : acte de terrorisme, assaut, chantage, mouvement populaire, interdiction d'accès, détention arbitraire, disparition, évacuation, fraude commise par un employé, détournement, prise d'otages, enlèvement, contamination de produits, radicalisation, sabotage, harcèlement et menace.

#### POINTS FORTS

- » Définition très large des événements garantis et des personnes assurées (possibilité d'ajouter des assurés additionnels)
- » Information juridique
- » R.E.A.C.T. (Response, Expertise & Assistance at Critical Times) : Extension de garantie aux frais de résilience organisationnelle (en option)

#### » Pour les personnes physiques :

- Frais d'atténuation des risques
- Frais de conseil liés au contrôle fiscal des dirigeants de droit
- Frais de conseil dans le cadre d'une action en report de la date de cessation de paiement
- Frais d'assistance en cas de garde à vue
- Frais de communication
- Assistance psychologique
- Frais d'investigation préliminaire

#### » Pour les personnes morales :

- Fonds de prévention des difficultés des entreprises
- Personne morale dirigeant de droit des filiales et des participations
- Personne morale dirigeant de droit du souscripteur
- Frais de défense en cas de réclamation conjointe
- Gestion de crise

### »» Le PACK Dirigeants d'entreprise - Courtage d'AIG est votre solution d'assurance :

- Leader mondial de l'assurance responsabilité des dirigeants
- + de 35 années d'expérience en France en responsabilité des dirigeants
- + de 10 gestionnaires sinistres dédiés
- + de 360 nouvelles déclarations de sinistres par an
- Entre 40 et 60 millions d'euros de frais de défense et d'indemnités versés par an pour défendre les dirigeants d'entreprises françaises à travers le monde